

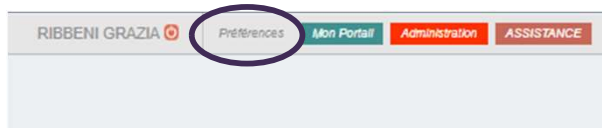


? Téléexpertise

L'échange sécurisé et rémunéré autour d'une problématique patient.

Se déclarer comme expert : Comment faire ?

1

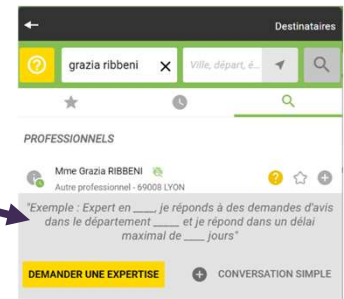


OU



2

Pour en savoir plus sur cette page, consultez le guide utilisateur



3



Répondez aux sollicitations de vos confrères et déclarez les actes de Téléexpertise à l'Assurance Maladie

En savoir plus sur la cotation <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Mode-operatoire-telemedecine-Fevrier2022.pdf>



Besoin d'aide ?
Contactez-nous sur www.sante-ara.fr/contact